

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 23 janvier 2020

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille vingt-----

et le 23 janvier -----

Date de
convocation

16/01/2020

Date
d'affichage
16/01/2020

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, Mme FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE
Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mme CUZACQ Geneviève, Mme DESPAX
Nelly, M. LABEYRIE Nicolas, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M.
LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN Cécile, BETUING Serge, M.
CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine.

Excusée : Mme DAL BEN Carine,

Absent : M. CASTAY jean-Marc

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Révision loyers Résidence Charles de Gaulle
au 1^{er} février 2020

Monsieur le Maire rappelle les clauses du bail de location et notamment le paragraphe 4-1, à savoir
"au cours de la période triennale, le loyer sera révisé chaque année sur la base des variations de
l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE".

Après consultation de l'ADIL la variation est de 1.53 %.

Le Conseil Municipal,

Oùï les explications de Monsieur le Maire,

Accepte cette augmentation,

Charge Monsieur le Maire de passer les avenants à intervenir.

Fait à MONTREAL le 23 janvier 2020.

Le Maire,